

BROCANTE « MARCHE AUX PUCES »

THEROUANNE - Lundi 20 Mai 2024

Organisée par l'Entente multi associations thérouannaises avec la participation de la commune



De 7 heures à 17 heures dans tout le Centre-Ville, emplacements attribués après réservation (obligatoire)

Ouverte aux : Antiquaires, Brocanteurs, Particuliers, Collectionneurs et Vendeurs de Produits Régionaux

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

Mairie de Théroouanne, 5 place de l'église

Tél. 03.21.95.51.87 / Email : brocantetherouanne@gmail.com

Droits d'emplacement : 2,00 € le mètre linéaire pour les particuliers

4,00 € le mètre linéaire pour les commerçants-professionnels

Le jour de la brocante, un stand d'accueil sera installé à la salle des fêtes, Place de l'Église. Les organisateurs vous accueilleront dès votre arrivée pour vous remettre l'autorisation municipale. Dans chaque rue un placeur veillera à la bonne mise en place des exposants.

Nouveauté : Pour fluidifier la circulation et permettre une mise en place rapide, les numéros d'emplacements seront visibles sur le site web « communedetherouanne.fr » dès le samedi 18 Mai.

Les emplacements attribués les années précédentes seront reconduits dans la mesure du possible et dans l'ordre de réception des inscriptions.

ATTENTION : Tout emplacement non occupé pour 8h15 heures sera redistribué.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), (nom, prénom).....

Né(e) le à

Domicilié(e) (adresse complète)

.....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à le

Signature :

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER A LA MAIRIE DE THEROUANNE.
5 PLACE DE L'EGLISE – 62129 THEROUANNE

DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS SAMEDI 11 Mai 2024

M. ou Mme

Adresse

Mail :

Particulier – Antiquaire – Brocanteur – Collectionneur – Vendeur de produits régionaux (*)

Préciser la nature de la vente :

Participera à la BROCANTE du Lundi 20 Mai 2024

Métrage demandé

Droits d'emplacement : Particuliers ml x 2,00€ =€

Commerçants/Professionnels ml x 4,00€ =€

Paiement en chèque bancaire à l'ordre de l'Union Sportive de Thérrouanne.

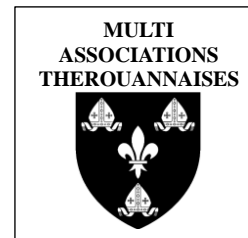
Paiement en espèces.

Les demandes d'emplacement non accompagnées du règlement seront mises en attente.

Emplacement avec camion : Oui – Non (*)

(*) Entourer la bonne mention

**Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Commune de Thérrouanne**



FICHE D'IDENTITE ET DE DOMICILE (A remplir OBLIGATOIREMENT)

Manifestation du lundi 20 Mai 2024

NOM :

PRENOM :

Date et lieu de naissance :

Adresse :
N° Voie :

Code postal :

Commune :

N° carte d'identité :

Ou N° de permis de conduire :

Délivré le : Par :

Inscrit au Registre du commerce N° :

Fait le à

Signature :

Cachet de l'autorité municipale